



—
Compagnie d'Assurances
depuis 1921
—

tsm.ch 



Rapport annuel 2023

Rapport

annuel 2023.

tSM

—
Compagnie d'Assurances
depuis 1921
—

Sommaire

Mot de la direction	02
Commentaires sur les comptes	04
Bilan au 31 décembre	08
Compte de résultat	09
Tableau des flux de trésorerie	10
Informations détaillées relatives aux comptes	11
Constatations concernant la comptabilité	16
Rapport de révision	20
Organes	22

Mot de la direction

2023 - La confiance peut mobiliser les forces

Le contexte de ces dernières années a été marqué par des crises politiques et sociales. Certaines d'entre elles ont pu être surmontées, d'autres persistent et de nouvelles obscurcissent à nouveau l'horizon. Mais plutôt que de tomber dans le sarcasme facile ou d'être tenté d'enjoliver les choses, il convient de changer de perspective et de regarder le monde avec des yeux différents. Malgré les crises actuelles et des inégalités existantes, la situation personnelle de nombreux habitants de la planète s'est améliorée. La lutte contre la faim, la pauvreté et les inégalités sociales est une histoire de succès à petits pas. Et en dépit de ces immanquables revers, force est de constater qu'elle conquiert constamment de nouveaux territoires. Les faits nous démontrent que nous pouvons relever les défis et qu'avec des moyens créatifs, innovants et parfois même non conventionnels, nous pouvons transformer une nécessité en une opportunité.

Une couverture d'assurance se nourrit essentiellement d'incertitude et de peur. Il s'agit en premier lieu de réduire le risque en cas de sinistre et de limiter les effets adverses. En d'autres termes, elle tire son origine d'un besoin de sécurité et d'une attitude défensive. On peut aussi inverser l'histoire et affirmer qu'une couverture d'assurance ne fait pas que protéger, mais qu'elle rend les choses possibles parce qu'elle crée des libertés qui permettent de relever les défis d'une nouvelle manière ou, plus simplement, de les rendre supportables. C'est ainsi l'image que nous avons de nous-mêmes et c'est le message que nous nous efforçons de toujours transmettre à nos clients et partenaires.

2023 a été une année fructueuse pour TSM Compagnie d'Assurances qui a réalisé un bénéfice de CHF 2 millions de francs. Nous n'avons pas seulement profité du fait que le recul économique tant redouté en raison de la crise énergétique ou de l'inflation ne se soit pas produit, mais l'évolution favorable des sinistres nous a également permis de réaliser un résultat très satisfaisant dans notre activité principale, les assurances transport.

De plus, dans le domaine de nos assurances exclusives pour véhicules anciens et spéciaux, nous pouvons nous targuer de disposer d'une clientèle fidèle et précieuse qui pourra continuer à compter sur nous à l'avenir.

Dans le cadre de nos offres d'assistance, qui garantissent une disponibilité de nos collaboratrices et collaborateurs 24h/24 et 7j/7, nous pouvons nous réjouir d'une excellente marge brute. Nous considérons ces prestations et services comme un pilier important de notre entreprise, capable de transmettre parfaitement notre expertise et notre exigence de haute qualité de service. En revanche, dans ce domaine d'activité, nous sommes confrontés au défi de pouvoir répercuter les coûts incompressibles sur une base de clientèle plus large.

En tant que fournisseur d'assurances événementielles, nous assurons des méga-concerts qui remplissent des stades, des manifestations sportives de petite et grande envergure, des événements d'entreprise, publics et privés, comme par exemple des mariages ou des fêtes d'anniversaire. Ces couvertures d'assurances spéciales nous rendent uniques dans la branche et offrent un grand potentiel pour l'avenir, que nous voulons exploiter.

La Suisse est un pays de PME. Et l'excellence locale a toujours permis de créer des produits de premier ordre qui ont forgé la réputation de qualité de notre pays. Pour TSM Compagnie d'Assurances, c'est une bonne raison et une incitation à rechercher davantage à l'avenir une collaboration avec d'autres compagnies d'assurances spécialisées qui proposent des produits de niche bien spécifiques. L'objectif est de confectionner, ensemble, l'avenir de la branche de l'assurance en y associant des expertises complémentaires éprouvées.



Martin Geser



tsm

Land: 1000
1000 1000 1000 1000
1000
1000 1000 1000 1000

tsm

m

Commentaires sur les comptes

Primes

L'ENCAISSEMENT DE PRIMES EN 2023 ATTEINT CHF 64.79 MILLIONS.

L'évolution de l'encaissement de primes affiche une franche progression avec une augmentation de 70% en 2023.

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité de l'évolution favorable des affaires depuis la sortie en 2021 de la crise sanitaire causée par le Covid-19. De plus, le niveau de primes est cette année renforcé par le déploiement d'une nouvelle branche.

Les performances enregistrées ont varié selon les branches :

- **Transport** – La branche historique et principale de TSM compte bon nombre de sociétés du secteur horloger, aussi bien des marques de montres que des fournisseurs ou des sous-traitants.

C'est donc naturellement que TSM a vu l'encaissement de primes évoluer positivement du fait de la bonne marche du secteur horloger. En complément, l'acquisition de nouvelles affaires également dans d'autres secteurs économiques renforce ce phénomène conjoncturel.

- **Assistance** – La crise sanitaire du Covid-19 avait frappé la branche de plein fouet avec sa très forte réduction des voyages d'affaires.

L'année 2022 avait affiché une bonne progression du volume de primes, l'année 2023 fait aussi bien. Les attentes restent toutefois élevées tant la branche avait souffert durant la crise. Les affaires conclues depuis, ainsi que les dossiers en cours, autorisent à l'optimisme.

- **Automobile** – La branche poursuit sa bonne progression, tant avec les véhicules de collection qu'avec les véhicules modernes.

La souscription digitale de ces derniers se fait en masse via la plateforme internet « AutoMate ». Celle-ci permet le développement soutenu du portefeuille année après année. A noter que TSM a conclu un nouveau partenariat avec Visana qui y propose dorénavant, en son propre nom, l'assurance véhicules à sa clientèle.

La progression générée par les véhicules de collection reste moins marquée, cela est dû à la nature même de ces véhicules d'exception. Mais même dans une mesure moindre, le produit « Classic Wheels » affiche un résultat positif dans la continuité.

- **Risques spéciaux** – A l'image de l'Assistance, cette branche avait elle aussi souffert plus que de mesure de la crise sanitaire causée par le Covid-19. En effet, la non tenue d'événements en avait été une autre caractéristique.

Aujourd'hui, le constat est positif. Tout comme pour la branche Assistance, l'année 2023 en Risques spéciaux affiche une bonne progression du volume de primes en confirmation d'une année 2022 de reprise. Ici aussi, TSM compte sur une continuité dans l'évolution favorable des affaires, en misant en partie sur la souscription digitalisée.

- **Cautionnement** – Les maîtres mots de cette branche sont et resteront : politique prudente et souscription soignée.

Pour rappel, TSM avait décidé à l'automne 2022 d'opter pour un surcroît de prudence à la souscription dans le but de limiter son exposition, compte tenu de la situation internationale globale préoccupante à plus d'un niveau. Comme attendu, cela a eu pour effet un retrait contenu du volume de primes. Toutefois, la capacité de TSM à répondre aux besoins de ses clients avec des solutions spécifiques et innovantes atténue ce phénomène.

- **Garantie All Risk** – Il s’agit de la nouvelle branche active dès le début de l’année 2023 au terme de la mise au point d’un produit innovant et exclusif pour le compte d’une marque horlogère de tout premier plan.
Cette marque est dorénavant en mesure de proposer à ses clients une couverture contre tout risque pouvant survenir au-delà de la technique horlogère garantie et assumée comme toujours par elle-même.

Enfin, quant aux partenariats de TSM avec La Mobilière, la Vaudoise et la Generali, auxquels vient désormais s’ajouter Visana, ils sont actifs à la satisfaction de chaque partie. Parallèlement, TSM a travaillé en 2023 à développer un nouveau partenariat qui s’est concrétisé en ce début d’année 2024.

Sinistres

LES INDEMNITÉS VERSÉES EN 2023 ATTEIGNENT CHF 16.47 MILLIONS.

Le développement global du portefeuille a inévitablement un effet sur les sinistres pris en charge qui affichent une progression de 11% en 2023.

En Transport, après une année 2022 qui avait enregistré quelques cas d’un montant important, l’année 2023 revient à un niveau favorable conforme à l’historique de cette branche. TSM est en effet traditionnellement en-dessous des normes du marché.

La branche Automobile affiche toujours un niveau de sinistralité insatisfaisant. La forte progression du portefeuille obtenue via la plateforme internet de souscription « AutoMate » en est à l’origine. Cet état de fait est renforcé par les sinistres dus aux intempéries, ainsi que par l’augmentation des coûts de réparation en partie causée par l’inflation. Différentes mesures fortes ont été prises en 2023 pour améliorer la situation, de telles actions seront désormais régulièrement mises en œuvre sur la base d’analyses continues.

Pour le reste, les autres branches ont enregistré un niveau de sinistralité habituel avec des rapports « sinistres à primes » satisfaisants.



Frais d'acquisition et de gestion

La hausse importante de l'encaissement de primes conduit inévitablement à l'augmentation des frais d'acquisition, dont une partie de la rémunération de l'équipe commerciale et les commissions des courtiers font partie.

Pour le reste, les frais de gestion ont été contenus, ne présentant qu'une faible augmentation. Leur valeur relative ramenée à l'encaissement de primes est par conséquent en diminution. Ils incluent toujours des coûts de mise en conformité importants, ainsi que les frais de modernisation continue de notre applicatif central de toute la gestion d'assurance.

Revenus des capitaux

Les produits des placements se montent à un total de CHF 4.21 millions, il est à relever que:

- Les revenus directs et les plus-values réalisées se montent à CHF 3.18 millions, alors que les plus-values latentes atteignent CHF 1.03 million.
- Les revenus directs incluent la location à des tiers d'une partie de l'immeuble occupé par le siège de TSM. Le potentiel de l'état locatif s'amenuise puisque l'entier des locaux sera occupé dès le début de l'année 2024.

Les charges financières et les frais de gestion des placements se montent à un total de CHF 1.87 millions. Ce poste comprend encore une part plus importante qu'à l'accoutumée de moins-values latentes du fait de l'instabilité des marchés financiers. Les frais de gestion des placements sont eux restés stables.

Le résultat net des placements se monte à CHF 2.34 Mio.



Résultat

TSM a dégagé en 2023 un résultat technique positif de CHF 65'873. Après prise en compte du résultat des placements, déduction faite des amortissements et des impôts, le résultat net d'exercice est un bénéfice de CHF 2.19 millions, contre CHF 786'207 en 2022.

Proposition de répartition du bénéfice

Le bénéfice disponible se présente comme suit:

Bénéfice d'exercice	CHF	2'193'665
Bénéfice reporté	CHF	1'770'741
Bénéfice au bilan	CHF	3'964'406

Lors de sa séance du 21 mars 2024, le Conseil d'administration a décidé de proposer la répartition du bénéfice suivante:

Report au nouvel exercice	CHF	3'964'406
Bénéfice au bilan	CHF	3'964'406

Frédéric Juillerat

Bilan au 31 décembre

(avant répartition)

		2023	2022
	Annexe	CHF	CHF
Actif			
Biens immobiliers		12'197'000	12'382'000
Participations	1	1'952'428	2'325'000
Titres à revenu fixe		14'950'765	14'366'931
Hypothèques		1'221'577	1'215'467
Actions		1'907'138	1'857'338
Autres placements		5'984'216	5'373'173
Placements		38'213'124	37'519'909
Créances sur instruments financiers dérivés		140'806	143'960
Liquidités		25'446'407	16'644'583
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4	9'691'170	10'268'681
Immobilisations corporelles		338'613	407'081
Frais d'acquisition, différés, activés, non encore amortis		2'919'000	756'000
Créances nées d'opérations d'assurance	2, 7	3'686'219	3'470'569
Autres créances		1'256'377	1'206'789
Comptes de régularisation	3	296'879	78'542
Total des actifs		81'988'595	70'496'114
Passif			
Provisions techniques	4	43'019'651	24'954'506
Dettes liées à des instruments de taux	8	4'314'400	4'464'400
Dettes nées d'opérations d'assurance	5, 7	6'215'630	15'869'957
Autres passifs		1'704'393	593'475
Comptes de régularisation	6	770'115	843'035
Total des provisions et dettes externes		56'024'189	46'725'373
Capital de garantie		8'000'000	8'000'000
Réserve légale issue du bénéfice		4'000'000	4'000'000
Réserve facultative issue du bénéfice		10'000'000	10'000'000
Bénéfice au bilan		3'964'406	1'770'741
Total des fonds propres	9	25'964'406	23'770'741
Total des passifs		81'988'595	70'496'114

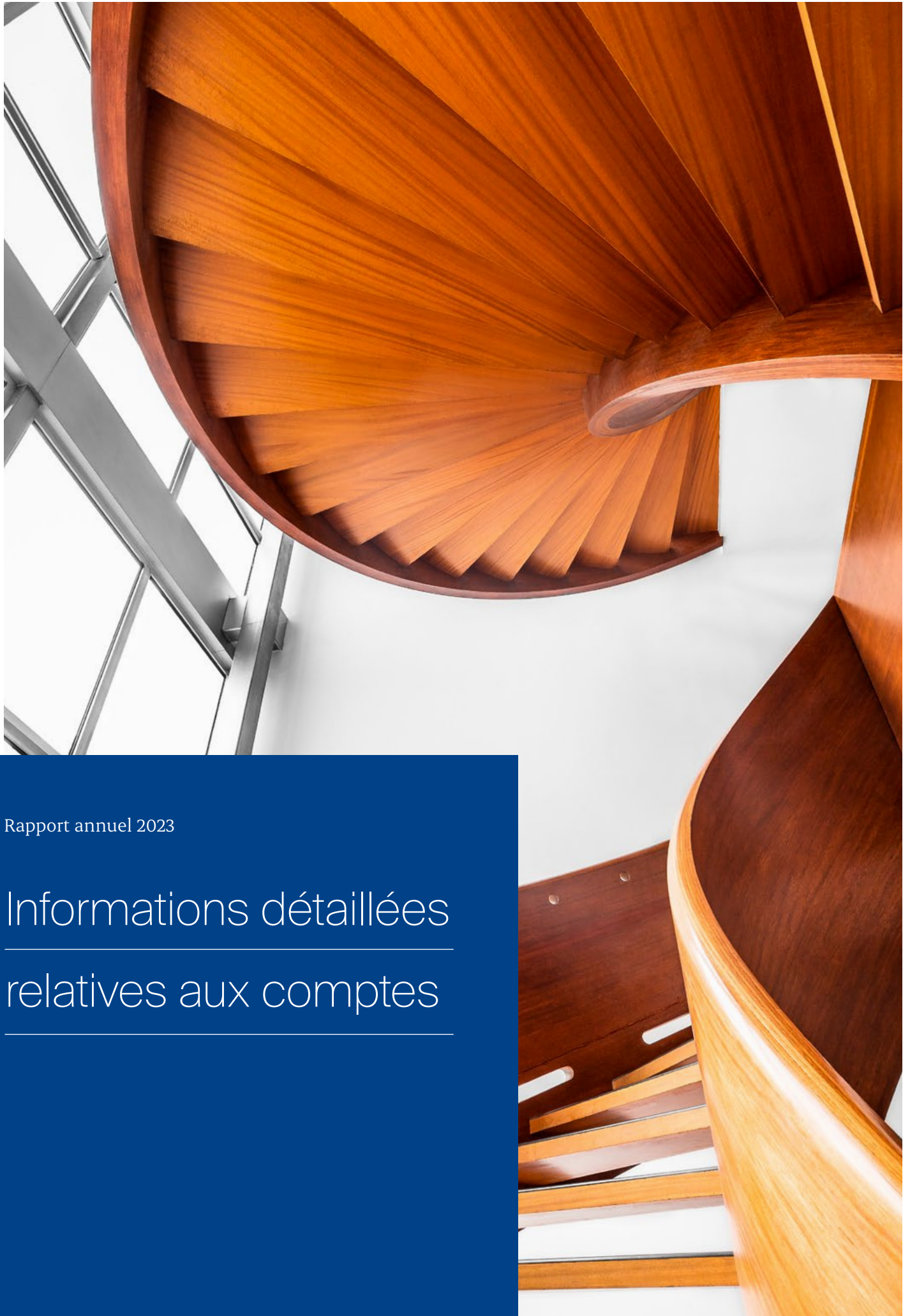
Compte de résultat

(pour la période du 1er janvier au 31 décembre)

		2023	2022
	Annexe	CHF	CHF
Primes brutes		64'788'223	38'178'870
Primes brutes cédées aux réassureurs		-22'673'878	-17'458'311
Primes pour propre compte		42'114'345	20'720'558
Variation report de primes	10	-15'132'370	-1'204'662
Variation report de primes - part des réassureurs	10	337'493	-144'171
Variation report de primes pour propre compte	10	-14'794'877	-1'348'834
Primes acquises pour propre compte		27'319'469	19'371'725
Autres produits de l'activité d'assurance		424'423	344'710
Total des produits de l'activité technique d'assurance		27'743'892	19'716'435
Charges des sinistres : montants payés bruts		16'468'455	14'791'132
Charges des sinistres : montants payés, part des réassureurs		-7'525'941	-10'269'241
Charges des sinistres payés pour propre compte		8'942'513	4'521'892
Variation des provisions techniques	10	1'561'570	3'668'165
Variation des provisions techniques : part des réassureurs	10	915'004	-3'139'317
Variation des provisions techniques pour propre compte	10	2'476'574	528'847
Charge des sinistres pour propre compte		-11'419'088	-5'050'739
Frais d'acquisition et de gestion	11, 12, 13	18'028'895	15'135'147
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion		-1'918'883	-1'678'214
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte		-16'110'012	-13'456'933
Autres charges techniques pour propre compte		-148'919	-65'695
Total des charges de l'activité technique d'assurance		-27'678'018	-18'573'368
Résultat technique		65'873	1'143'067
Produits des placements	14	4'207'570	2'409'804
Charges financières et frais de gestion des placements	15	-1'867'295	-2'612'888
Résultat des placements		2'340'275	-203'084
Autres produits financiers		0	11'518
Autres charges financières		-20'577	-21'188
Résultat opérationnel		2'385'571	930'312
Impôts directs		-191'906	-144'106
Résultat d'exercice		2'193'665	786'207

Tableau des flux de trésorerie

	2023	2022
	CHF	CHF
en milliers de CHF		
Résultat de l'exercice	2'194	786
Amortissements corrections de valeurs sur...		
Valeurs immobilisations corporelles	139	157
Bénéfices et pertes réalisés sur les participations	-2'127	0
Bénéfices et pertes réalisés sur les titres à revenu fixe	-4	-140
Bénéfices et pertes réalisés sur les fonds de placement	-223	-656
Bénéfices et pertes réalisés sur les autres placements	386	533
Amortissements sur immobilier	185	185
Corrections de valeurs sur titres à revenu fixe	243	307
Corrections de valeurs sur les actions	0	10
Corrections de valeurs sur les fonds de placement	-289	407
Augmentation/diminution des...		
Reports de primes	14'795	1'349
Provisions techniques	2'477	529
Prélèvements participations aux excédents	-10	-9
Dotation provision participations aux excédents	1'381	0
Augmentation/diminution des actifs et passifs		
Augmentation/diminution de titres à revenu fixe	-823	-1'766
Augmentation/diminution de prêts hypothécaires	-6	0
Augmentation/diminution d'actions	-50	0
Augmentation/diminution de fonds de placement	-99	1'989
Augmentation/diminution de créances sur instruments financiers dérivés	3	-21
Frais d'acquisition, différés, activés, non encore amortis	-2'163	-756
Créances nées d'opérations d'assurance	-216	-983
Autres actifs	-268	-364
Dettes nées d'opérations d'assurance	-9'654	9'661
Autres passifs	1'038	58
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	6'908	11'275
Achats d'immobilisations corporelles	-71	-344
Ventes d'immobilisations corporelles	0	72
Achats de participations à des entreprises associées	0	-75
Ventes de participations à des entreprises associées	2'500	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	2'429	-347
Amortissements de dettes financières	-150	-150
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-150	-150
Variation de la trésorerie	9'187	10'778
Liquidités au 1 ^{er} janvier	16'645	6'399
Pertes/bénéfices de change	-386	-533
Liquidités au 31 décembre	25'446	16'645
Variation de la trésorerie	9'187	10'778



Rapport annuel 2023

Informations détaillées relatives aux comptes

1. Liste des participations

Participations	Siège	Part du capital en milliers de CHF		Voix en %	
		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Inno Cap Insurance Ltd	Guernsey	250.0	250.0	100.00	100.00
AutoMate Insurance AG	Zürich	43.5	85.2	34.82	68.16

2. Créances nées d'opérations d'assurance

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les preneurs d'assurance	2'793	2'125
Créances sur les agents et intermédiaires	11	17
Créances sur les entreprises d'assurance	882	1'328
Total	3'686	3'471

3. Comptes de régularisation

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts courus sur les placements de capitaux	100	74
Autres actifs de régularisation	197	4
Total	297	79

4. Provisions techniques

en milliers de CHF	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Report de primes	19'959	4'826	2'834	2'497	17'125	2'330
Provision pour sinistres en cours	17'366	17'172	5'779	7'427	11'587	9'746
Autres provisions techniques	3'728	2'360	1'078	345	2'650	2'015
Provision pour parts d'excédents	1'967	596	0	0	1'967	596
Total	43'020	24'955	9'691	10'269	33'328	14'686

5. Dettes nées d'opérations d'assurance

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers les preneurs d'assurance	3'471	13'286
Dettes envers les agents et intermédiaires	337	285
Dettes envers les entreprises d'assurance	2'408	2'299
Total	6'216	15'870

6. Comptes de régularisation

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Provision pour impôts	50	0
Autres passifs de régularisation	720	843
Total	770	843

7. Créances et dettes envers des parties liées

	Tiers		Parties liées		Total	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
en milliers de CHF						
Créances nées d'opérations d'assurance	3'686	3'471	0	0	3'686	3'471
Autres créances	288	359	968	848	1'256	1'207
Dettes nées d'opérations d'assurance	-4'876	-14'364	-1'339	-1'506	-6'216	-15'870
Autres passifs	-1'694	-593	-11	-0	-1'704	-593

(si positif, solde en faveur de TSM)

8. Dettes liées à des instruments de taux

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Dettes à moins de cinq ans	0	0
Dettes à plus de cinq ans	4'314	4'464
Total	4'314	4'464

9. Présentation de l'état des capitaux propres

	Capital de garantie	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve facultative issue du bénéfice	Bénéfice reporté	Total
en milliers de CHF					
Capitaux propres au 01.01.2022	8'000	4'000	10'000	985	22'985
Résultat d'exercice 2022				786	786
Capitaux propres au 31.12.2022	8'000	4'000	10'000	1'771	23'771
Résultat d'exercice 2023				2'194	2'194
Capitaux propres au 31.12.2023	8'000	4'000	10'000	3'964	25'964

10. Variation des provisions techniques

	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
en milliers de CHF						
Variation du report de primes	15'132	1'205	337	-144	14'795	1'349
Variation des provisions techniques	1'562	3'668	-915	3'139	2'477	529
Variation des parts d'excédents	1'371	-8	0	0	1'371	-8
Total	18'065	4'865	-578	2'995	18'643	1'870

Dans le compte de résultat, la variation des parts d'excédents est portée en diminution des primes brutes.

11. Honoraires versés à l'organe de révision

	31.12.2023	31.12.2022
en milliers de CHF		
Prestations en matière de révision	194	148
Autres prestations de services	0	0
Total	194	148

12. Charges de personnel

	31.12.2023	31.12.2022
en milliers de CHF		
Charges de personnel	8'007	8'227

13. Amortissement des immobilisations corporelles

	31.12.2023	31.12.2022
en milliers de CHF		
Amortissement des immobilisations corporelles	139	157

14. Produits des placements

	Produits des placements		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
en milliers de CHF								
Biens immobiliers	328	313	0	0	0	0	328	313
Participations	0	0	0	0	2'127	0	2'127	0
Titres à revenu fixe	236	180	333	434	15	163	584	777
Hypothèques	12	12	0	0	0	0	12	12
Actions	115	83	0	0	0	0	115	83
Autres placements	87	77	698	449	255	699	1'041	1'225
Total	778	665	1'031	883	2'398	862	4'208	2'410

15. Charges financières et frais de gestion des placements

	Charges des placements		Moins-values non réalisées provision dépréciation		Moins-values réalisées		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
en milliers de CHF								
Biens immobiliers	175	131	185	185	0	0	360	316
Participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres à revenu fixe	56	60	576	741	11	23	643	823
Hypothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	10	0	0	0	10
Autres placements	37	33	410	856	418	576	864	1'464
Total	268	223	1'171	1'792	429	598	1'867	2'613

16. Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété

	31.12.2023	31.12.2022
en milliers de CHF		
Gages immobiliers	5'000	5'000

17. Dettes envers l'institution de prévoyance

	31.12.2023	31.12.2022	
en milliers de CHF			
Fondation BCV 2^{ème} pilier	(si positif, solde en faveur de TSM)	27	60

18. Emplois à plein temps

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps était inférieur à 100.

19. Évènement important

Aucun événement important n'est à relever.

Constatations concernant la comptabilité

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957-963b CO, en vigueur depuis le 9 février 2023). En sus du Code suisse des obligations s'applique l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (art. 5-6a OS-FINMA, en vigueur depuis le 15 décembre 2015).

Méthodes d'évaluation et principes comptables retenus

ACTIONS, FONDS DE PLACEMENT, HEDGE FUNDS

Les placements de cette catégorie sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Pour le suivi de la gestion et les éventuels besoins d'ajustement de valeur, des mises à jour mensuelles des cours boursiers sont effectuées. La plus-value latente issue de la différence entre la valeur boursière et la valeur comptable n'est pas comptabilisée.

OBLIGATIONS ET LETTRES DE GAGE

En dérogation partielle aux instructions de la FINMA, les titres à revenu fixe sont évalués de la manière suivante :

- Lors d'achat à un cours dépassant le nominal, l'agio ainsi que les frais d'acquisition sont immédiatement amortis. De cette manière, le titre est immédiatement évalué à sa valeur de remboursement.
- Lors d'achat à un cours inférieur au nominal, le prix de revient d'achat est retenu comme valeur comptable, un bénéfice est donc dégagé uniquement lors du remboursement du titre.

Avec cette méthode d'évaluation prudente, les titres à revenu fixe sont évalués en dessous ou au plus à leur valeur de remboursement. De plus, la sélection opérée au niveau de la qualité de la solvabilité des débiteurs (rating) est également privilégiée.

HYPOTHÈQUES

Seuls des prêts hypothécaires en 1er rang sont accordés. Les valeurs comptables correspondent aux soldes dus par les débiteurs.

IMMEUBLES

Au 31 décembre 2023, la société est propriétaire de bâtiments sis aux lieux suivants :

Cernier :

- Bois Noir 6 : Immeuble locatif de 12 appartements

La Chaux-de-Fonds :

- Rue Jaquet-Droz 41 : immeuble locatif et administratif
- Rue Jaquet-Droz 43/43b (siège de la société) : immeuble locatif et administratif
- Rue des Musées 44 : immeuble abritant une salle polyvalente

Réserves techniques

Le calcul des provisions techniques de TSM est régi par le plan d'exploitation approuvé par la FINMA le 26 janvier 2024, ainsi que par le règlement sur les provisions techniques approuvé par le Conseil d'administration le 20 décembre 2023 et par la FINMA le 26 janvier 2024.

REPORT DE PRIMES

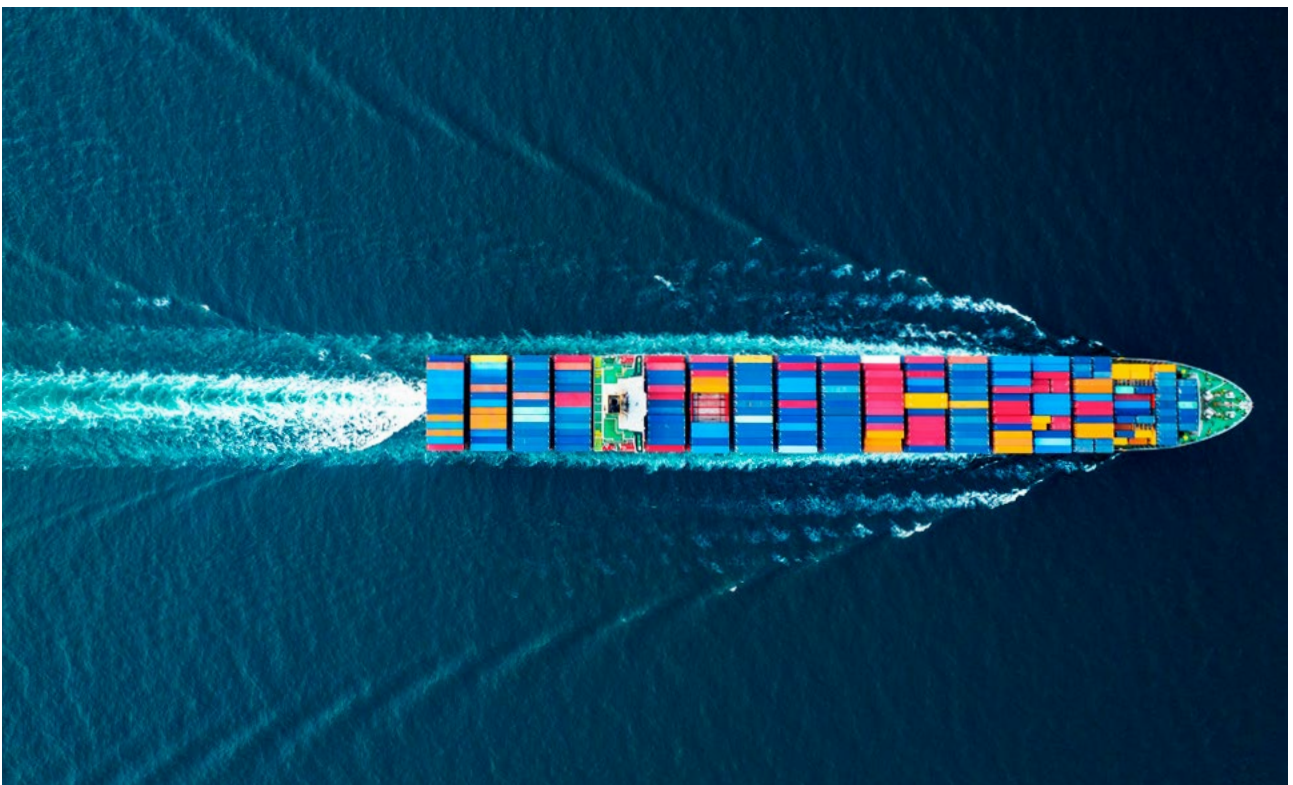
La part de primes imputable à la période suivant le jour de référence est calculée, pour chaque prime, selon la méthode prorata temporis. En présence de traités de réassurance proportionnelle, il est tenu compte en contrepartie du report de primes à charge des réassureurs.

SINISTRES À RÉGLER

Réserves pour sinistres en suspens

Les réserves de sinistres sont évaluées à leurs coûts de liquidation supposés et font l'objet d'un inventaire permanent. Les indemnités à verser aux assurés ainsi que tous les frais externes attendus (avocats, experts, commissaires d'avarie...) sont réservés.

La réassurance est appliquée, selon la couverture des traités, sur chaque sinistre en suspens.



IBNR – Incurred But NOT YET Reported (réserves de sinistres)

Des provisions pour sinistres survenus avant le jour de référence et non encore annoncés à cette date (Incurred But Not yet Reported, IBNR) sont constituées. Elles sont évaluées sur la base des estimations conditionnellement sans biais de l'espérance mathématique conditionnelle des futurs flux de paiements et de frais, sous déduction des provisions pour sinistres survenus et annoncés (Case Reserves) déjà constituées. Ces estimations sont issues des triangles de liquidation des paiements y compris frais établis par date de survenance et par agrément et selon la méthode « Chain Ladder ». Des méthodes subsidiaires, telles que « Expected Loss ratio » et « Bornhuetter-Ferguson », peuvent également être utilisées afin de contrôler ou de suppléer à la méthode « Chain Ladder » lorsque cela s'avère nécessaire.

Provision pour frais de gestion des sinistres (ULAE)

Un montant global a été constitué à ce titre et correspond au coût de fonctionnement du service sinistres de TSM pour 2 années, durée estimée pour la liquidation de tous les sinistres en suspens en fin de période.

PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

La provision pour participation aux excédents correspond à la part des bénéfices et à la part des excédents prévues contractuellement, à distribuer après l'exercice de référence et imputables à celui-ci.

Primes brutes

Les décomptes définitifs des polices Transport sont traditionnellement établis au début de chaque année. Les différentiels de primes, tant les compléments à facturer que les crédits à rembourser aux clients, sont directement en lien avec l'exercice précédent. En vue d'une correcte délimitation des produits, ces décomptes définitifs établis en début d'année sont affectés à l'exercice précédent par le jeu des transitoires.

Courtages

En vue d'une correcte délimitation des charges, et en lien directe avec le principe de report de primes décrit précédemment, la part des commissions des courtiers calculée sur la part de primes non acquises est reportée elle aussi sur l'exercice suivant. Cette opération a été enregistrée pour la première fois en 2022 par le jeu des transitoires.

Transactions extraordinaires

Au cours de l'exercice 2023, aucune transaction extraordinaire n'est intervenue.

Commentaires sur les opérations hors bilan

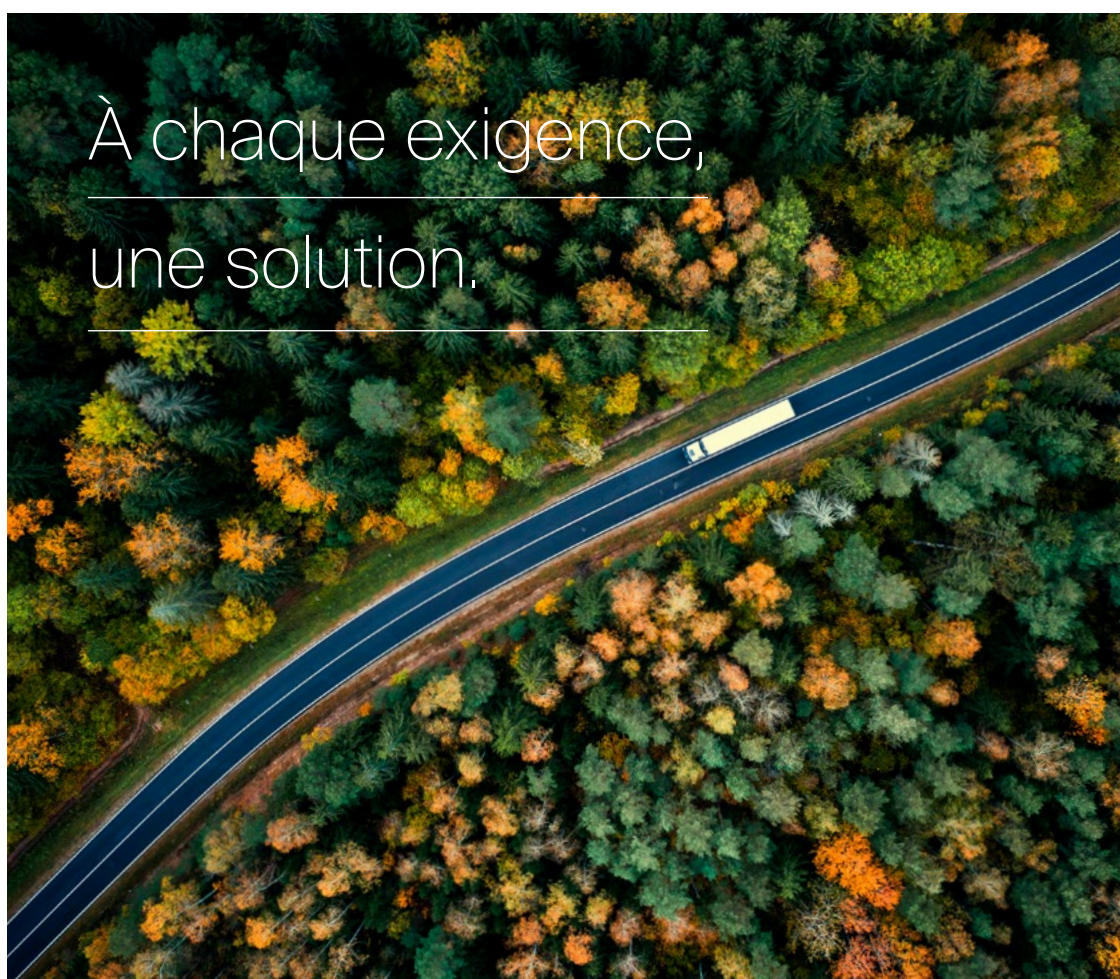
Aucune opération hors bilan n'est à relever.

Faits significatifs survenus après la date d'arrêté des comptes

Il n'existe aucun fait significatif survenu après la date d'arrêté des comptes qui pourrait avoir une influence significative sur les comptes annuels de TSM.

Cours de conversion des monnaies étrangères dans le bilan

	31.12.2023	31.12.2022
CAD	0.64382	0.68275
EUR	0.94237	0.98955
GBP	1.08401	1.11775
NOK	0.08356	0.09434
NZD	0.54065	0.58705
PLN	0.21748	0.21104
USD	0.85133	0.92455
ZAR	0.04616	0.05435



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de TSM Compagnie d'Assurances,
Société coopérative

La Chaux-de-Fonds

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de TSM Compagnie d'Assurances, Société coopérative (la coopérative), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 8 à 19) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'Administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de l'Administration relatives aux comptes annuels

L'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'Administration est responsable d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la coopérative à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'Administration a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la coopérative.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la coopérative à cesser son exploitation.

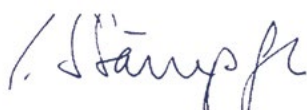
Nous communiquons à l'Administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'Administration.

En outre, nous attestons que la proposition de répartition du bénéfice (page 7) sont conformes à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Michael Stämpfli
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Magali Zimmermann
Experte-révisseuse agréée

Lausanne, le 30 avril 2024



Conseil d'administration

Nathalie Tissot
Présidente, La Chaux-de-Fonds

Serge Morelli
Vice-président, Paris

Stefan Bichsel
Courtepin

Manuela Surdez
La Chaux-de-Fonds

Yves Mathys
St-Imier

Comité de direction

Martin Geser
Frédéric Juillerat
Philippe Gozel
Romain Joray
Frédéric Morel

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG
Zürich

Neuchâtel

Rue Jaquet-Droz 43b
2301 La Chaux-de-Fonds

—
+41 (0)32 911 12 12
info@tsm.ch

Vaud

Centre QG
Rue de la Chaux 4
CH - 1030 Bussigny
—
+41 (0)21 321 42 70

Genève

Cours de Rive 2
CH - 1204 Genève
—
+41 (0)22 819 44 00

Zurich

Birmensdorferstrasse 55
CH - 8004 Zurich
—
+41 (0)44 457 20 30
zurich@tsm.ch



TSM Compagnie d'Assurances
Société Coopérative

